



INFORMATIONS SUR LE DÉROULEMENT DU PROCÈS DES ATTENTATS DE BRUXELLES

Semaine du 28 novembre 2022

Note synthétique sur les audiences de la semaine

L'objectif de ce document : Vous expliquer et vous tenir informé sur ce qu'il s'est passé pendant les différentes audiences du procès.

Chaque semaine, nous vous transmettons un compte-rendu des audiences qui se sont tenues. Pour une bonne compréhension, nous avons synthétisé et gardé les éléments les plus importants de chaque journée de procès.

Si vous souhaitez un complément d'information, n'hésitez pas à contacter votre(vos) avocat(s) !

Life4Brussels est, bien évidemment, aussi à votre disposition en cas de besoin.

Ensemble, prenons soin les uns des autres !

Explications de l'audience de composition du jury : 30 novembre 2022

Durant l'audience de composition du jury, le président de la cour d'assises statue d'abord sur les demandes de dispense que peuvent introduire les jurés potentiels.

Ensuite, les noms des jurés présents et non dispensés sont déposés dans une urne. Et, le président de la cour d'assises tire au sort les jurés, un à un.

L'accusé et le ministère public ont le droit de rejeter un certain nombre égal de jurés. Les raisons sont diverses et elles ne peuvent pas être divulguées. Quant à elle, la partie civile ne dispose pas de ce droit de récusation.

Le jury est valablement constitué lorsque les douze jurés ont été désignés.

Enfin, lors de cette audience, les parties peuvent soulever des problèmes de procédure touchant à la recevabilité des poursuites.

L'audience de sélection du jury s'est terminée peu avant 1h du matin. Cette audience fut donc longue et éprouvante physiquement pour toutes les parties, y compris les candidats jurés qui étaient plus de 500.

Les 12 jurés ainsi que leurs 24 suppléants furent nommés et ont procédé à la prestation de serment.

Durant cette audience, nombreux étaient les candidats qui souhaitaient être dispensés pour divers motifs, parfois même, ces motifs sortaient de l'ordinaire provoquant quelques éclats de rire chez les personnes présentes dans les différentes salles du palais.

La Présidente du la Cour a fait preuve de bienveillance auprès de chaque partie, cela eu pour effet de procurer un sentiment de confiance et d'apaisement.

Par la suite, elle a présenté des excuses face à la maladresse de l'un des huissiers qui avait été mandaté afin d'envoyer les convocations aux parties civiles. En effet, certaines d'entre elles ont été convoquées en tant que candidat juré.

En ce qui concerne le box des accusés, celui-ci répond finalement aux normes et respecte la CEDH, cela contribue au bon déroulement du procès.

Pour rappel, les personnes qui ne sont pas représentées par le collectif d'avocats de Life4Brussels peuvent toujours rentrer en contact avec un des responsables de l'association afin d'être accompagnées lors des audiences.

En espérant vous avoir bien informé !